

Vendredi 14 octobre 2022  
de 9h15 à 17h30

## Animé par :

### Claude BRENNER

Professeur à l'Université de Paris II

## Avec la participation de :

### Tristan CHEVREAU

Co-Responsable de la Commission  
Voies d'exécution  
Commissaire de justice à Melun  
ID FACTO MELUN

## Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30

Soit 7 heures de formation

## Lieu :

### Siège d'Eurojuris

45 Quai des Grands Augustins  
75006 Paris

## Spécialités / compétences :

Mesures d'exécution, procédure civile

## Public visé

Avocats, juristes, commissaires de justice, notaires

## Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

## Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX  
EUROJURIS FRANCE  
45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS  
Tél : 01 46 33 07 19  
formation@eurojuris.fr

## Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Validité du programme du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 31 décembre 2022 – Version 1

## Programme du séminaire

**Objectifs :** A l'issue de cette formation le participant pourra prendre en charge des procédures civiles d'exécution. Seront envisagés au titre de l'actualité l'impact des ordonnances du 15 septembre 2021 portant réforme du droit des sûretés et des procédures collectives et la loi du 14 février 2022 portant nouveau statut de l'entrepreneur individuel.

### Programme pédagogique de la journée :

#### I.- DROIT COMMUN

##### **A.- GARANTIES D'EFFECTIVITE**

1. Devoir de coopération des tiers
2. Concours de la force publique

##### **B.- LIEU ET MOMENT DE L'EXECUTION FORCEE**

##### **C.- CONDITIONS TENANT AUX PERSONNES**

1. Exigences de capacité et de pouvoir
2. Arrêt et suspension des poursuites individuelles
3. Immunités d'exécution

##### **D.- CONDITIONS TENANT AUX BIENS**

1. Saisissabilité
2. Territorialité de l'exécution forcée

##### **E.- CONSEQUENCES DE L'EXECUTION FORCEE**

1. Effets des saisies
2. Frais de l'exécution forcée

#### II.- CONTROLE DE L'EXECUTION FORCEE

##### **A.- COMPETENCES ET POUVOIRS DU JEX**

##### **B.- PROCEDURE DEVANT LE JEX**

##### **C.- MINISTERE DE L'HUISSIER DE JUSTICE**

##### **D.- EXIGENCE DU TITRE EXECUTOIRE**

#### III.- MESURES CONSERVATOIRES

##### **A.- REGIME DE BASE**

- 1° Conditions des mesures conservatoires
- 2° Déroulement de la procédure

##### **B.- SAISIES CONSERVATOIRES**

- 1° Saisies conservatoires des meubles corporels
- 2° Saisies conservatoires des créances de sommes d'argent
- 3° Saisies conservatoires des droits incorporels

##### **C.- SURETES JUDICIAIRES**

- 1° Fonctionnement général
- 2° Hypothèque judiciaire
- 3° Nantissements conservatoires

#### IV.- MESURES D'EXECUTIONS FORCEES

##### **A.- SAISIES ET RECOUVREMENT SUR CREANCES**

- 1° Saisie-attribution
- 2° Saisie des rémunérations du travail
- 3° Autres procédures de recouvrement sur créances

##### **B.- SAISIES DE MEUBLES CORPORELS**

- 1° Saisie-vente
- 2° Saisie-appréhension
- 3° Saisies des véhicules terrestres

##### **C.- SAISIES DE MEUBLES INCORPORELS**

#### V. PROCEDURES DE DISTRIBUTION MOBILIERES

# Actualités des procédures civiles d'exécution

Vendredi 14 octobre 2022  
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

## Animé par :

### Claude BRENNER

Professeur à l'Université de Paris II

## Avec la participation de :

### Tristan CHEVREAU

Co-Responsable de la Commission Voies d'exécution  
Commissaire de justice à Melun  
ID FACTO MELUN

## Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30  
Soit 7 heures de formation

## Lieu :

### Siège d'Eurojuris

45 Quai des Grands Augustins  
75006 Paris

## Spécialités / compétences :

Mesures d'exécution, procédure civile

## Public visé

Avocats, juristes, commissaires de justice, notaires

## Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

## Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX  
EUROJURIS FRANCE  
45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS  
Tél : 01 46 33 07 19  
formation@eurojuris.fr

## Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Validité du programme du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 31 décembre 2022 – Version 1



## Déroulé horaire de la journée :

- 9h-9h15 : Accueil des participants (café d'accueil)
- 9h15-11h : Droit commun et contrôle de l'exécution
- 11h-11h10 : Pause-café
- 11h10-12h45 : Poursuite du contrôle de l'exécution et mesures conservatoires
- 12h45-13h45 : pause déjeuner (déjeuner inclus)
- 13h45-14h : Echanges avec les participants
- 14h-17h15 : Mesures d'exécution forcées et procédures de distribution mobilières
- 17h15-17h30 : Echanges entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants et de répondre aux questions

## Méthode de formation utilisée :

Toutes nos formations utilisent des méthodes de formation démonstratives, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants.

## Référent Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, Référent Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à [formation@eurojuris.fr](mailto:formation@eurojuris.fr) afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

## Vous souhaitez suivre cette formation en visioconférence ?

Avec la crise sanitaire, nous proposons le suivi en visioconférence pour toutes nos formations. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom.

Il est demandé à tous les participants souhaitant suivre une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet (préférez le filaire au wifi) ainsi que d'une webcam.

## Inscription

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en présentiel : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre en présentiel : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en visioconférence : 480€ TTC, soit 400€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre en visioconférence : 852€ TTC, soit 710€ H.T.
- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ... ) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : ..... Prénom : .....

Cabinet - Société: ..... Profession : .....

## Modalités d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à [formation@eurojuris.fr](mailto:formation@eurojuris.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 45 Quai des Grands Augustins – 75006 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>. Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.